



**RAPPORT
FINANCIER
2023
&
PREVISIONS
2024**

Table des matières

Compte-rendu général	3
1. Compte de résultat 2023	4
1.1. Fonctionnement : un budget sous-estimé	4
1.2. Cotisations et dons : une belle réussite	5
1.2.1 Les cotisations	5
1.2.2 Les dons	5
1.3. Ventes : petits produits et événements animations/sensibilisations	6
1.4. Subventions : à envisager	6
1.5. Valorisation du bénévolat : à faire en 2024.....	6
1.6. Compte de résultat 2023 au format comptable.....	7
2. Bilan 2023	8
2.1. ACTIF : les terrains acquis sont immobilisés	8
2.2. ACTIF : les disponibilités sont conséquentes	8
2.3. PASSIF : report à nouveau et résultat 2023.....	8
2.4. BILAN 2023 au format comptable	9
3. Budget prévisionnel 2024	10
3.1 Reproduction du fonctionnement 2023	10
3.2 Budget prévisionnel 2024 au format comptable	11
Conclusion : Perspectives	12

Compte-rendu général

Financièrement, **l'association WILD Bretagne se porte bien à fin 2023.**

Ses disponibilités financières sont conséquentes et confirment la légitimité de son projet associatif aux yeux des adhérent.e.s, donateurices, et partenaires associatifs et institutionnels de plus en plus nombreux.

Après une prise de risques en 2022, l'association atteste en 2023 d'une dynamique économique positive.

Pour rappel, en 2022 la petite équipe fondatrice avait pris la responsabilité de s'engager concrètement dans l'acquisition d'un premier terrain, pour le laisser en libre évolution (Plouëc du Trieux), sans savoir à l'avance si un appel de dons pourrait entièrement le financer.

2023 marque le succès de ce financement participatif, très bien médiatisé, et qui a rapporté au final plus du triple du coût d'acquisition de ce premier terrain (avec les frais de notaire et de *contreparties*).

Bien entendu, dans le présent rapport, le budget « *terrains* » absorbe l'essentiel des flux financiers en volume, et de très loin, mais il ne doit pas pour autant occulter le budget « mission pédagogique et artistique », tout aussi essentiel au projet associatif de WILD Bretagne.

D'ailleurs les sollicitations de l'association se démultiplient : plusieurs médias, communes, tiers lieux, festivals etc. demandent à WILD Bretagne ses témoignages-expositions-animations pour l'éveil des consciences à la libre évolution, lors d'événements tout au long de l'année.

Confirmée ainsi dans son élan, dès 2023, l'association voit plus grand : d'après les naturalistes, la libre évolution requiert des surfaces supérieures à 8 ha pour garantir une biodiversité diversifiée et autonome sur un territoire rendu à la vie sauvage. WILD Bretagne vise donc l'acquisition des terres plus vastes que la première.

Simultanément, ses bénévoles actifs souhaitent se rendre encore plus disponibles pour participer à davantage de manifestations et éveiller toujours plus largement à la libre évolution, sans pour autant y perdre leurs propres équilibres économiques personnels.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2024 fera donc le constat des équilibres financiers encourageants de 2023, tout en cherchant comment se donner les moyens de concrétiser les nouvelles ambitions de l'association.

1. Compte de résultat 2023

1.1. Fonctionnement : un budget sous-estimé

L'année 2023 commençait avec une réserve « fonctionnement de l'association » confortable, de l'ordre de 6 000 € (en report à nouveau dans le Bilan 2023), économisé les années précédentes par les recettes de manifestations « rémunérées » et par des dépenses minimisées (les bénévoles, par pure générosité, hésitant à se faire rembourser leurs frais).

Si l'on se réfère aux chiffres du compte de résultat 2023, on pourrait facilement s'imaginer que le budget de fonctionnement de l'association ne dépasse pas les 500 € (assurances 220 €, services bancaires 100 €, frais de missions 180 € environ).

Ces chiffres ne doivent pas faire illusion. Si fin 2023 les disponibilités de l'association sur son budget de fonctionnement seront encore de l'ordre de 5 400 €, un rattrapage conséquent des frais de déplacement des bénévoles et de « sous-traitances » devra se faire début 2024.

Pour pérenniser son action, l'association se doit de conserver la motivation des bénévoles impliqué.e.s, et donc de ne pas continuer à les *appauvrir* outre mesure, même si c'est « pour la bonne cause » : **tous les frais engagés pour des actions décidées par l'association devront être remboursés** (à moins d'être volontairement transformés en dons associatifs par les bénévoles concerné.e.s, mais uniquement sur option personnelle).

Comment se finance le « budget de fonctionnement » de WILD Bretagne en 2023 ?

- Cotisation des adhérents
- Rémunération des animations réalisées à la demande des communes et autres partenaires
- Vente de petites réalisations artistiques et/ou pédagogiques
- Le tout à « **prix libres** »

On constate que l'amalgame des différentes sources de recettes d'une part (hormis les dons pour les terrains : jusqu'ici *sacralisés*) et des différents postes de dépenses d'autre part, ne permet pas de distinguer les équilibres budgétaires de chaque projet/action/mission de l'association.

Dans les améliorations 2024 à décider en AG, on envisagera donc de distinguer les budgets de façon analytique :

- Projet « terrains » (et tout ce que l'opération « achat de terrains pour la libre évolution » implique de dépenses réelles dédiées : communication, prospection, frais de notaire, contreparties, visites guidées, signalétique, observation du sauvage...) Ainsi, une part des dons reçus sera affectée au financement des *frais de fonctionnement* de l'association dédiés à la mission globale « terrains pour la libre évolution »
- Projet « sensibilisation » : idem. Chaque action fera l'objet d'une comptabilité propre.
- D'autres projets, de création artistique ou d'explorations scientifiques par exemple, pourront s'ajouter par la suite

Dès lors, le *budget de fonctionnement* pourra s'alimenter de plusieurs sources : les adhésions, naturellement, mais aussi les excédents des Projets « sensibilisation » (quand, par exemple, les

rétributions des collectivités territoriales dépasseraient les frais engagés pour une manifestation) et/ou une proportion des collectes de dons (financements participatifs : en toute transparence pour les donateurices).

1.2. Cotisations et dons : une belle réussite

1.2.1 Les cotisations

L'association compte une trentaine d'adhérents (à préciser).

Les adhésions/cotisations à prix libre représentent une recette de 463 € en 2023.

Elles financent quasiment le budget de fonctionnement 2023, du moins dans les montants qui s'affichent au compte de résultat.

1.2.2 Les dons

Le montant des **dons collectés en 2023** s'élève à **26 787.50 €** (remboursement déduit).

L'association compte 600 donateurices (à préciser).

Les opérations de collectes de fonds participatifs sont inhérentes au projet associatif d'achats de terrains.

Il s'agit en réalité de purs dons, et non pas d'achats participatifs où les contributeurs seraient dans une *propriété en indivision* ou bénéficieraient de *parts sociales*, car seule l'association reste seule propriétaire des terrains acquis.

Les donateurices n'obtiennent rien en échange de leur participation financière, même si on utilise dans la démarche de communication le terme « contrepartie » pour motiver/récompenser les niveaux de dons souscrits par échelons.

C'est pourquoi l'AG 2023 du 25 mai 2024 prévoira de demander une reconnaissance officielle d'intérêt général à l'association. Grâce à cette reconnaissance, les donateurices *imposables* pourront se voir bénéficier d'une réduction conséquente sur leur impôt sur le revenu (66% du montant des dons, jusqu'à certains plafonds).

Une telle réduction d'impôts constitue un effet levier puissant sur les donateurices imposables, qui pourrait démultiplier le montant des dons récoltés.

Par ailleurs, dans la perspective de rendre à une libre évolution toujours plus de terrains, il n'est pas exclu d'accepter des donations en nature : une donateurice peut « offrir » à l'association une propriété qui lui appartient. De telles donations devront, le cas échéant, être dûment évaluées.

Enfin, même si les entreprises peuvent aussi devenir donatrices anonymes, et bénéficier de réductions fiscales, l'AG 2023 devra réfléchir à l'opportunité de faire appel au *mécénat d'entreprise* et à ce que ça implique en termes de risques « éthiques » pour l'intégrité de WILD Bretagne.

1.3. Ventes : petits produits et événements animations/sensibilisations

Pour 2023, on estime à 200 € environ les **ventes de petits produits** artistiques et pédagogiques réalisées lors des événements animés par l'association.

Lors de l'AG 2023, il sera proposé une tenue de caisse plus précise, avec un suivi des ventes de ces petits articles créés par l'association : un carnet sera complété lors des événements.

Les **actions de sensibilisation de l'association** représentent une recette de près de 2 000 € en 2023, si on ajoute la créance de 550 € à l'Actif, qui sera versée en 2024.

Les communes qui intègrent WILD Bretagne dans leurs programmes d'animation culturelle et d'actions pédagogiques, rétribuent librement l'association pour chaque action.

Toutefois, l'AG 2023 prévoira pour l'avenir de mieux suivre les équilibres recettes/dépenses de chaque action, dans l'intention de rembourser les frais de déplacement des bénévoles et de valoriser le temps investi par chacun.e lors de la préparation et l'animation de ces événements.

Cette comptabilité analytique n'a pas pour finalité de remettre en question les engagements de l'association dans sa mission pédagogique de sensibilisation à la libre évolution. Elle aidera l'association à mesurer l'implication économique réelle de chaque engagement.

Par ailleurs, il sera envisagé à l'avenir de pouvoir répondre à des **appels à projet**, qui relèvent des compétences de WILD Bretagne et de ses partenaires, afin de bénéficier de financements pour la réalisation de missions cohérentes avec son projet associatif.

1.4. Subventions : à envisager

A ce jour WILD Bretagne n'a demandé ni reçu aucune subvention.

Lors de l'AG 2023, il sera prévu d'engager fin 2024 des demandes de subventions auprès des collectivités territoriales sensibles aux missions menées par l'association, notamment dans la perspective de pérenniser son fonctionnement.

En discussion : le projet de recourir au salariat, si la disponibilité du petit nombre des bénévoles actifs/actives se révèle insuffisante pour faire face aux engagements croissants de WILD Bretagne.

1.5. Valorisation du bénévolat : à faire en 2024

La réforme de la comptabilité associative de 2019, part du principe qu'une association doit connaître et retranscrire son coût réel de fonctionnement, y compris dans l'estimation financière des heures de bénévolat, comme si elles étaient rémunérées par des contrats de travail.

L'AG 2023 décidera donc, en plus d'un juste remboursement des frais de déplacements, de **comptabiliser désormais les heures de travail des bénévoles** dans sa gestion.

1.6. Compte de résultat 2023 au format comptable

Compte de résultat 2023					
CHARGES		PRODUITS			
6064	Fournitures administratives	0,00 €	7061	Animation / Exposition	1 229,00 €
61	Services extérieurs	0,00 €	7062	Formations	0,00 €
6135	Locations mobilières	0,00 €	707	Ventes de marchandises	200,00 €
6161	Primes d'assurance : multirisque	219,80 €	74 Subventions		
618	Divers	0,00 €	740	Subventions d'exploitation	0,00 €
6181	Documentation générale	0,00 €	741	Part de subvention pluriannuelle non utilisée : produit comptabilisé d'avance	0,00 €
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00 €	75 Autres produits de gestion courante		
61851	Investissements exposition	193,50 €	7541	Dons reçus pour le fonctionnement de l'asso	0,00 €
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00 €	75411	<i>Remboursement de dons</i>	-200,00 €
6234	Cadeaux : contreparties aux donateurs des collectes	1 900,00 €	75412	Abandons de frais par des bénévoles	0,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	0,00 €	7551	Contributions financières d'autres organismes	0,00 €
6251	Voyages et déplacements	0,00 €	7561	Cotisations membres sans contrepartie : adhésions	463,00 €
6256	Missions	176,89 €	7582	Dons pour les forêts	26 987,50 €
6257	Réceptions	0,00 €			
626	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00 €			
627	Services bancaires et assimilés (tenue de compte et agios)	103,55 €			
63	Impôts taxes et versements assimilés	0,00 €			
63512	Taxes foncières	0,00 €			
63513	Autres impôts locaux	0,00 €			
641	Rémunération du personnel	0,00 €			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €			
	TOTAL CHARGES	2 593,74 €		TOTAL PRODUITS	28 679,50 €
				RESULTAT 2023 : excédent	26 085,76 €

2. Bilan 2023

2.1. ACTIF : les terrains acquis sont immobilisés

L'achat de terrains n'entre pas dans le compte de résultat comme une charge, car il constitue un enrichissement du patrimoine de l'association.

L'association n'a en effet pas pour objet d'acheter des terrains comme des *produits* pour les revendre ensuite. Les terrains ne sont pas des marchandises : ils sont rendus à la nature « pour l'éternité » grâce à la protection juridique de l'association.

WILD Bretagne a choisi de faire figurer dans son bilan la valeur totale d'acquisition des terrains laissés en libre évolution : le coût du terrain et les frais de notaire liés à l'achat.

Fin 2023 c'est donc la valeur du terrain de Plouëc du Trieux qui s'affiche au compte numéro 2111 dans l'actif immobilisé : 6 916,45 €.

2.2. ACTIF : les disponibilités sont conséquentes

Le montant des liquidités financières ne doit pas être confondu avec le reste de budget disponible pour l'achat de nouveaux terrains.

Fin 2023 on comptabilise en caisse et en banque 24 669,79 € : il convient de garder à l'esprit ce qui relève de la part de collecte non encore utilisée pour l'achat de terrains et ce qui constitue des réserves pour le fonctionnement de l'association.

WILD Bretagne fin 2023 dispose de :

- 18 200 € fléchés pour l'achat de terrains, suite à la dernière collecte, une fois déduites les dépenses de « contreparties » offertes aux donatrices (1 900 € en 2023) et l'achat du terrain de Plouëc du Trieux (voir Bilan)
- 5 400 € fléchés pour financer le fonctionnement de l'association (réserves de 2022)
- 1 070 € environ, issus du résultat excédentaire 2023 et non spécifiquement affectés

2.3. PASSIF : report à nouveau et résultat 2023

On ne trouve rien d'autre dans le Passif du Bilan 2023, en dehors du report des résultats excédentaires 2022 (report à nouveau) et 2023.

L'un des projets essentiels de WILD Bretagne consiste à acquérir des terrains, riches en biodiversité et potentiel de libre évolution, pour les rendre à la nature, *ad vitam aeternam*, sans intervention humaine.

Le mode opératoire consiste à réaliser des collectes de dons pour l'achat de ces terrains. Il serait impossible en effet de compter sur un auto-financement par l'association, au vu du prix des terres, pour peu que les arbres qui y poussent pourraient être exploités. Ce qui explique qu'en comptabilité le compte de résultat soit incroyablement excédentaire (collectes), et que les équilibres se font au fur et à mesure des acquisitions, dans le Bilan / immobilisations.

2.4. BILAN 2023 au format comptable

Bilan 2023					
ACTIF			PASSIF		
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Immobilisations corporelles			Réserves		
2111	Terrains nus, valeur totale avec frais de notaire et taxes (débit)	6 916,45 €	102	Fonds propres (dons des fondateurs et des donateurs transformés en immobilisations : terrains acquis)	0,00 €
23	Immobilisation en cours : 231 part sur l'achat de terrain réservé, mais non finalisé / 238 avances et acomptes / 2312 Terrains	0,00 €	1068	Réserves pour projet de l'entité (financières)	0,00 €
ACTIF CIRCULANT			Report à nouveau		
Stocks			110	Report à nouveau (créiteur : égal au résultat N-1)	6 052,48 €
30	Stocks de "produits finis"	0,00 €	120	Résultat de l'exercice (excédentaire : au crédit)	26 085,76 €
Créances			Subvention d'investissement		
40	Fournisseurs : dettes à nos fournisseurs	0,00 €	131	Subvention d'équipement	0,00 €
404	Fournisseur d'immobilisation (vendeur du terrain)	0,00 €	FONDS REPORTES ET DEDIES		
410	Clients et comptes rattachés (créances : prestations non encore payées en décembre)	552,00 €	194	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	0,00 €
421	Personnel et comptes rattachés : dettes à nos salariés (rémunération due à fin décembre)	0,00 €	195-96	Fonds dédiés sur autres ressources	0,00 €
4282	Dettes provisionnées pour congés à payer non pris	0,00 €	PROVISIONS		
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux : en dettes charges sociales non encore prélevées (décembre)	0,00 €	151	Provisions pour risques	0,00 €
44	Etat et autres collectivités publiques subventions à recevoir	0,00 €	DETTES		
4411	créance de subvention d'investissement : subventions accordées mais non encore touchées	0,00 €	164	Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00 €
4417	créance de subvention d'exploitation	0,00 €			
447	Autres impôts taxes et versements assimilés	0,00 €			
Disponibilités					
512	Banques établissements financiers et assimilés : avoirs sur comptes	24 369,79 €			
517	Compte en ligne Hello Asso	0,00 €			
531	Caisse	300,00 €			
TOTAL ACTIF		32 138,24 €	TOTAL PASSIF		32 138,24 €

3. Budget prévisionnel 2024

3.1 Reproduction du fonctionnement 2023

Pour l'essentiel, le budget prévisionnel 2024 reprend les données de 2023, avec plusieurs ajustements à la hausse.

L'association a besoin de réitérer ce qui a bien fonctionné en 2023, pour cumuler les collectes et acquérir de nouvelles surfaces plus conséquentes, destinées à la libre évolution.

A l'heure de l'AG 2023, un second terrain était déjà sur le point d'être acquis : à Querrien.

D'une surface identique à celle de Plouëc du Trieux, ce nouveau terrain constitue davantage une opportunité, apportée par un adhérent de WILD Bretagne : une opportunité à la fois financière et écologique. Son coût d'acquisition sera de 2 400 € pour 1,7 ha.

La somme des deux terrains et de leurs frais d'acquisition figure donc au bilan prévisionnel 2024 pour 9 316,45 €.

Toutefois l'association WILD Bretagne a défini, comme nouveau critère de sélection des prochains terrains à acquérir, une surface minimale de 8 ha.

Cet objectif impose de cumuler le solde de la collecte 2023, une fois les deux premiers terrains déduits (tous frais induits, en particulier les *contreparties*), avec une nouvelle collecte qu'on prévoit tout aussi conséquente : **30 000 € s'affichent ainsi en produits « dons pour les forêts ».**

Simultanément, on prévoit une charge de 10% de ce montant pour gratifier les donateurices en diverses *contreparties* : 3 000 €.

Pour autant, l'AG 2023 discutera du bien fondé du montant relatif de cette ponction sur les dons, alors même que les dépenses d'investigation (déplacements de repérage des terrains) ne sont pas suffisamment remboursées aux bénévoles qui s'en chargent, et que les frais de fonctionnement de l'association, qui relèvent des opérations liées aux terrains (préservation, visites, observations du sauvage, signalétique, travaux...), devraient eux aussi être déduits des dons récoltés.

Si on reprend les données 2023 et les prévisions 2024, on peut estimer le **budget disponible pour l'acquisition d'un nouveau terrain : environ 42 000 €**. Si tout se passe comme envisagé, le projet d'acquérir plus de 8 ha semble financièrement réalisable. Restera à trouver le terrain...

Au final, on constate, en *charges* dans le budget prévisionnel 2024, une **augmentation significative des frais de fonctionnement**.

Le triplement des charges s'explique principalement par :

- une plus juste prise en compte des frais de déplacement à rembourser aux bénévoles actifs
- le paiement des dépenses de « sous-traitance » des partenaires (adhérents ou non à l'association), qui contribuent à la réalisation de ses actions de sensibilisation (prestations pédagogiques ou artistiques facturables).

3.2 Budget prévisionnel 2024 au format comptable

Budget Prévisionnel 2024					
CHARGES		PRODUITS			
6064	Fournitures administratives	0,00 €	7061	Animation / Exposition	3 000,00 €
61	Services extérieurs	1 200,00 €	7062	Formations	0,00 €
6135	Locations mobilières	0,00 €	707	Ventes de marchandises	200,00 €
6161	Primes d'assurance : multirisque	250,00 €	74 Subventions		
618	Divers (logiciel compta ?)	100,00 €	740	Subventions d'exploitation	0,00 €
6181	Documentation générale	0,00 €	741	Part de subvention pluriannuelle non utilisée : produit comptabilisé d'avance	0,00 €
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00 €	75 Autres produits de gestion courante		
61851	Investissements exposition	300,00 €	7541	Dons reçus pour le fonctionnement de l'asso	0,00 €
623	Publicité, publications, relations publiques	700,00 €	75411	Remboursement de dons	0,00 €
6234	Cadeaux : contreparties aux donateurs des collectes	3 000,00 €	75412	Abandons de frais par des bénévoles	0,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	0,00 €	7551	Contributions financières d'autres organismes	0,00 €
6251	Voyages et déplacements	2 000,00 €	7561	Cotisations membres sans contrepartie : adhésions	500,00 €
6256	Missions	0,00 €	7582	Dons pour les forêts	30 000,00 €
6257	Réceptions	0,00 €			
626	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00 €			
627	Services bancaires et assimilés (tenue de compte et agios)	100,00 €			
63	Impôts taxes et versements assimilés	0,00 €			
63512	Taxes foncières	0,00 €			
63513	Autres impôts locaux	0,00 €			
641	Rémunération du personnel	0,00 €			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €			
	TOTAL CHARGES	7 650,00 €		TOTAL PRODUITS	33 700,00 €
				RESULTAT PREVISIONNEL 2024 : excédent	26 050,00 €

Bilan Prévisionnel 2024					
ACTIF		PASSIF			
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES			
Immobilisations corporelles		Réserves			
2111	Terrains nus, valeur totale avec frais de notaire et taxes (Nouveau terrain QUERRIEN + 2 400 €)	9 316,45 €	102	Fonds propres (dons des fondateurs et des donateurs transformés en immobilisations : terrains acquis)	0,00 €

23	Immobilisation en cours : 231 part sur l'achat de terrain réservé, mais non finalisé / 238 avances et acomptes / 2312 Terrains	0,00 €	1068	Réserves pour projet de l'entité (financières)	22 000,00 €
----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	-------------	-------------------------------------------------------	--------------------

Conclusion : Perspectives

Par l'action persévérante, sérieuse et compétente, de ses adhérents les plus actifs, l'association WILD Bretagne se donne les moyens de tenir ses promesses et de réaliser ses rêves : de belles rencontres, de larges sensibilisations à la libre évolution, des terrains naturels riches en biodiversité, désormais affranchis de toute exploitation humaine.

La traduction économique et financière de son activité témoigne de cette réussite : son bilan 2023 n'affiche pas moins de 32 000 € à son Actif.

Le but n'est pas de constituer un patrimoine pour l'association, mais bien de démultiplier les terres rachetées, libérées, pleines de vie. Ce qui se traduit, faute de mieux, en actif immobilisé.

Par ailleurs, si le budget de fonctionnement de WILD Bretagne augmente, c'est à la mesure de ses motivations : sensibiliser davantage (plus de communication, plus d'événements, plus de partenariats, plus de résidences d'artistes, plus de pédagogie...), tout en préservant la dynamique durable de ses adhérents bénévoles (donc à indemniser plus régulièrement).

L'AG 2023 préparera le déploiement d'un nouvel appel aux donateurices : « l'appel du sauvage », qui viendra confirmer en 2024 l'engouement public, indispensable à la concrétisation des ambitions naturalistes, artistiques, humanistes, de l'association loi 1901.

Enfin, le projet de se faire reconnaître d'intérêt général, comme celui de rechercher à moyen terme des subventions de fonctionnement (avec l'éventuelle prise en charge d'un salariat à mettre en place pour la pérennisation de ses missions), rendent nécessaire la tenue d'une comptabilité rigoureuse, aux normes des attendus de futurs partenaires institutionnels à convaincre.

Il faudra d'ailleurs pour y parvenir commencer une comptabilité analytique par projets, et s'équiper rapidement d'un logiciel de comptabilité en ligne (BasiCompta ?).

En somme, WILD Bretagne a tous les atouts pour se sentir légitime dans sa fondation : l'association peut poursuivre son développement, tout en consolidant ses fonctionnements.